



mis en ligne le 03/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-091

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour la médiathèque devant maternelle,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par la Médiathèque pour réserver deux emplacements pour le véhicule de la maison de retraite de la BOURGADE à proximité de l'école maternelle dans le cadre de rencontre intergénérationnelle,

ARRETE

ARTICLE 1 : Deux emplacements sont réservés avenue du Général De GAULLE, à proximité de l'entrée de l'école maternelle, pour le stationnement du véhicule aménagé de la maison de retraite de la BOURGADE, le jeudi 16 mai 2024 de 08h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Toute infraction aux dispositions de l'article 1 sera sanctionnée selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 02 avril 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR